

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société pédagogique genevoise  
**Band:** - (1913-1914)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Assemblée générale du 5 novembre 1914, salle de la Taconnerie  
**Autor:** Willy, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-243318>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

maine; 2° s'abstenir autant que possible de répandre sans nécessité, les nouvelles de nature à faire naître entre les individus comme entre les peuples des sentiments d'amertume, de malveillance ou de haine.

Comme le succès des efforts de l'Union mondiale dépend de son extension rapide à tous les milieux féminins au sein de toutes les nations, la troisième obligation est le recrutement persévérant de nouveaux membres, ainsi que le paiement d'une finance d'entrée destinée à couvrir les frais de propagande, contribution que chaque membre fixe lui-même selon sa situation et ses moyens.

Ce nouveau mouvement a déjà conquis d'encourageantes sympathies : l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses a accepté de lui faire de la propagande et la coopération d'autres grandes associations féminines lui est d'ores et déjà assurée; aussi a-t-on bon espoir de voir s'y rattacher promptement des milliers de femmes suisses. La présidente de l'Alliance nationale des Sociétés féminines, Frl. Kl. Honegger, Tödistrasse 45, Zurich II, ou le Bureau central international de Genève, 6, rue du Rhône, sont prêts à donner tous les renseignements désirés.

2° Reçu de l'Institut *Orell-Füssli*, à Zurich :

*Die Notwendigkeit der körperlichen Erstarkung des weiblichen Geschlechtes* von Prof. E. Matthias, fr. 1. —

Très intéressante brochure de 50 pages tendant à démontrer toute l'importance de l'éducation physique de la jeune fille. Sous un volume restreint, cet ouvrage est très documenté; il sera lu avec fruit et peut constituer un excellent guide pour les femmes et jeunes filles soucieuses de conserver leur santé par des exercices rationnels de gymnastique.

---

**Assemblée générale du 5 novembre 1914,  
Salle de la Taconnerie.**

---

Présidence de MM. Edmond Martin, président,  
et A. Charvoz, vice-président.

Séance ouverte à 2 h. 1/2.

*Activité de la Société.*

M. le Président consulte l'assemblée sur l'opportunité de réunir régulièrement la Société pendant la période troublée que nous traversons.

Il est proposé de suspendre momentanément notre activité et de rendre facultatif le paiement de la cotisation de 1914. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

*Démission.*

La démission de M<sup>me</sup> Julia Paychère est acceptée.

*Projet de fédération.*

Après avoir cédé la présidence à M. A. Charvoz, vice-président, M. *Martin* expose quelques idées personnelles, relatives à un projet de fédération groupant en un seul faisceau les diverses associations pédagogiques de notre canton. Très brièvement, M. *Martin* retrace l'historique de chacun de nos groupements genevois; il insiste sur le fait que ces sociétés ne lui paraissent pas devoir nécessairement s'exclure l'une l'autre, que chacune peut avoir son activité bien définie et que toutes auraient grand intérêt à unir leurs efforts pour la conquête d'un idéal commun.

En vue d'une discussion éventuelle, l'auteur de cette proposition donne lecture d'un avant-projet de statuts dont voici les lignes directrices :

La Fédération se composerait de trois groupements distincts s'organisant et s'administrant indépendamment les uns des autres :

- 1° La Société pédagogique;
- 2° L'Union des Instituteurs primaires;
- 3° L'Amicale des Ecoles enfantines.

Elle serait administrée par un *Comité central* composé des Comités de chaque groupement et présidée par le président de l'Union des Instituteurs;

Occasionnellement, ce Comité pourrait organiser des conférences, fêtes, voyages, etc., accessibles à tous les membres de la Fédération;

La publication d'un *Bulletin*, organe de la Société, servirait de lien entre les divers groupes;

Il serait perçu une *cotisation unique* et la Fédération constituerait la section genevoise de la Société pédagogique romande.

En terminant, M. *Martin* développe quelques arguments qui militent en faveur, sinon de l'adoption entière du projet, tout au moins de sa prise en considération par la Société pédagogique.

M<sup>mes</sup> *Ballet*, *Dunand* et *Métral* se déclarent favorables

à l'idée exposée par M. Martin laquelle répond au sentiment général du personnel enseignant.

M. *Baillard* voit des difficultés à l'application de ce projet et se demande si les résultats seront aussi heureux que l'espère son auteur. Il craint pour l'avenir de la *Société pédagogique* qui ne peut accepter d'aliéner ses droits et son indépendance, et propose l'ajournement.

M. *Duvillard* regrette qu'avant de présenter ce projet on ne se soit pas livré à une enquête pour connaître les raisons de la faible fréquentation de nos séances. Lui aussi redoute une fusion qui pourrait porter atteinte à l'esprit d'indépendance en honneur à la *Société pédagogique*.

M. *Martin* ne voit pas en quoi l'indépendance de la *Société pédagogique* serait menacée par une fusion qui rendrait tous les groupements pédagogiques sympathiques les uns aux autres, tout en laissant à chacun la plus grande liberté d'allure. Sa proposition ne poursuit qu'un but : doter le corps enseignant et tous les éducateurs en général d'un instrument, aussi complet que possible, de défense des intérêts et des droits imprescriptibles de l'enfant. Mais il reconnaît que les esprits sont trop préoccupés à l'heure actuelle pour s'engager dans une discussion approfondie de ce projet. Il consent donc à accepter l'idée d'un ajournement, mais non point indéfini, car il ne doute pas que l'avenir ne vienne, sans tarder peut-être, lui donner raison.

A la votation, l'ajournement et la prise en considération immédiate obtiennent un nombre égal de voix. Etant donné les circonstances, le Comité s'en tiendra à l'ajournement sans perdre de vue toutefois le projet de M. Martin.

*Propositions individuelles.*

Aucune.

Séance levée à 5 h.  $\frac{1}{2}$ .

*La Bulletinière :*

E. WILLY.

---